

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Vingt-quatrième session
Genève, 22 – 26 avril 2013

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

document établi par le Secrétariat

1. À sa première session, tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) a approuvé un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur ad hoc à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe un document contenant notamment les noms des organisations qui, avant le 26 février 2013, ont demandé à être accréditées à la vingt-quatrième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur ces organisations. Ces organisations ont été invitées à remplir un formulaire de demande d’accréditation. Les renseignements figurant dans l’annexe ont été communiqués tels quels par chacune des organisations.

3. *Le comité est invité à approuver l'accréditation, en qualité d'observatrices ad hoc, des organisations mentionnées dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ORGANISATIONS QUI ONT DEMANDÉ À ÊTRE ACCRÉDITÉES, EN QUALITÉ
D'OBSERVATRICES AD HOC, AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

African Cultural Center INC (ACC)
(Centre culturel africain INC) (ACC)

Centro de Estudios Multidisciplinarios Aymara (CEM-Aymara)
(Centre d'études pluridisciplinaires aymara) (CEM-Aymara)

Centro de Promoción y Desarrollo Rural Amazónico – (CEPODRA)
(Centre pour la promotion et le développement rural de l'Amazonie) (CEPODRA)

Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas (CAOI)
(Coordination andine des organisations autochtones) (CAOI)

EcoLomics International

German Research Foundation Graduate School "Intellectual Property and Public Domain" at
the University of Bayreuth
*(Fondation allemande pour la recherche de l'École supérieure de la "Propriété intellectuelle
et [du] domaine public" auprès de l'Université de Bayreuth)*

Initiative for the Development of Africa (IDA)
(Initiative pour le développement de l'Afrique) (IDA)

SELARL Smeth and Younes
(SELARL Smeth et Younes)

African Cultural Center INC (ACC)
(Centre culturel africain INC) (ACC)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp : +41 (0) 22 338 81 20
Mél : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Karim Camara

(Nom et signature du représentant)

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

African Cultural Center INC (ACC)
(*Centre culturel africain INC*) (ACC)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'African Cultural Center (ACC) (*Centre culturel africain INC – ACC*) est une organisation à but non lucratif basée à New York. Notre mission est "de préserver et de partager les cultures et les traditions ethniques africaines et autres à travers les arts". Nous proposons des programmes éducatifs, artistiques et techniques, et offrons des possibilités et des outils qui prennent en compte la diversité culturelle et historique de l'Afrique en sensibilisant, par les arts et la culture, les personnes intéressées. ACC est un défenseur compétent, du point de vue linguistique et culturel, de la cause des inventeurs, des artisans et des artistes de spectacle immigrés. Nous remplissons également la fonction d'agence artistique dans le but de protéger de l'exploitation et de la maltraitance les professionnels du spectacle africains, afin de faire en sorte que nos artistes soient correctement rémunérés.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- le partage et la préservation de nos traditions et cultures;
- la tolérance envers les différentes races et tribus;
- le respect des immigrés et de l'histoire des Africains de souche, de même que des artistes et des prestataires de services auxquels il est fait appel dans le cadre de nos programmes;
- l'honnêteté et la justice à l'égard des artistes de couleur;
- l'autonomisation de tous les artistes et professionnels du spectacle issus des communautés immigrées.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- The African Day Parade (défilé de la Journée de l'Afrique);
- Lanye Dancing Without Shoes Program (Programme Lanye de danse pieds nus);
- African Artists United (AAU) (Artistes africains unis – AAU);
- Lelapa Workspace Project (Projet Lelapa dans les espaces de travail).

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

Le lien existant entre ACC et les questions de propriété intellectuelle procède de notre volonté de protéger notre culture et nos artistes de la maltraitance. Nous estimons que la culture et les traditions africaines participent de l'art sacré, qu'elles sont chères au cœur des Africains et doivent par conséquent être protégées de ceux qui tentent de s'en emparer frauduleusement ou de les présenter de manière illégitime. Nous sommes sensibles aux questions d'expressions culturelles traditionnelles, car nous sommes quotidiennement confrontés à la disparition et à l'éradication d'éléments de nos cultures et de nos modes de vie particuliers en raison de mouvements progressistes qui, bien que positifs pour notre bien-être, amoindrissent malheureusement l'importance de certains de nos arts et traditions les plus chers. Il serait temps que nous soyons attentifs à ces questions urgentes et que nous les abordions, avant de perdre de vue ce qui compte à nos yeux en tant qu'Africains. La créativité et les talents que présentent les membres de la communauté africaine ne doivent pas être altérés; nous estimons au contraire qu'il convient de les promouvoir et de les protéger, et, le cas échéant, d'opérer un léger changement novateur afin de nous assurer que le monde nous accepte tels que nous sommes en tant qu'artistes-interprètes, artistes et personnalités.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

États-Unis d'Amérique, Ghana, Guinée, Sénégal, Côte d'Ivoire, Canada

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : PO Box 3147 Grand Central Station, New York NY 10163

Tél. : +212 626 2669

Tlcp. : +646 580 10 58

Mél. : info@accenter.org

Site Web : www.accenter.org

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Karim CAMARA, Fondateur

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Centro de Estudios Multidisciplinarios Aymara (CEM-AYMARA)
(*Centre d'études pluridisciplinaires aymara*) (CEM-AYMARA)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Le Centro de Estudios Multidisciplinarios Aymara (CEM-Aymara) (*Centre d'études pluridisciplinaires aymara – CEM-Aymara*) est un groupe de travail qui réalise des actions en coopération avec les organisations autochtones et prend une part active aux travaux des organismes présents essentiellement dans la région andine de la Bolivie. La majorité de nos membres sont des Aymara et notre objectif est de leur permettre de retrouver leur identité à travers le savoir autochtone. En tant que groupe de travail autochtone, nous avons réalisé des actions concrètes propres à promouvoir, par le rétablissement des institutions autochtones, la question du *suma qamaña* (une approche de la vie fondée sur la pérennité, l'égalité et la justice sociale) en Bolivie et la reconstitution, à partir de 1990, des *ayllus* (communautés traditionnelles fondées sur des groupes de familles élargies) comme forme d'organisation.

Ces dernières années, les travaux de reconquête identitaire ont reposé sur la reconstitution des savoirs traditionnels grâce à des méthodes faisant intervenir l'histoire orale, avec la redécouverte des mythes, des légendes, des contes, du savoir-faire et des connaissances portant sur l'environnement autochtones. Ces activités sont liées à des processus éducatifs faisant participer les populations autochtones, où les femmes jouent un rôle dans la restauration et le renforcement de l'identité de ces dernières.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- la redécouverte des savoirs traditionnels, en mettant l'accent sur le rôle des femmes autochtones;
- le renforcement des organisations autochtones andines fondé sur la reconstitution de leurs institutions autochtones, telles que les *ayllus*, les *markas* et les *suyus* (structures politiques et sociales locales traditionnelles);

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

- la redécouverte des savoirs traditionnels grâce aux contes, mythes, légendes et formes d'enseignement basées sur l'environnement, à savoir l'interprétation de la nature à travers ses manifestations, que les populations autochtones considèrent comme des guides de vie;
- la formation et l'autonomisation au moyen d'ateliers sur les savoirs traditionnels organisés en coopération avec les organisations autochtones;
- la réalisation d'actions de défense des savoirs traditionnels dans le cadre de l'Indigenous Women's Biodiversity Network (IWBN) (Réseau des femmes autochtones pour la biodiversité – RFAB), qui reposent sur le processus de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- activités de recherche concernant la redécouverte des savoirs traditionnels;
- soutien en matière de formation et d'autonomisation des organisations autochtones, des organisations de femmes et des organismes académiques;
- sensibilisation, par des processus de diffusion, à la nécessité d'utiliser les savoirs traditionnels face à la crise provoquée par le changement climatique;
- en tant que membre du Réseau des femmes autochtones pour la biodiversité, CEM-Aymara participe au suivi des travaux au niveau international menés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique;
- organisation d'ateliers avec les organisations autochtones andines sur la diffusion des savoirs traditionnels conformément à la CDB.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

En tant que membre du Réseau des femmes autochtones pour la biodiversité, CEM-Aymara a de l'expérience et des connaissances spécialisées en termes de suivi des travaux du Groupe de travail sur l'article 8(j) menés dans le cadre de la CDB. Il s'ensuit que des activités sont poursuivies en permanence avec les organisations autochtones. CEM-Aymara participe activement au processus de renforcement et de reconstitution des *ayllus* et des *markas* (formes traditionnelles d'organisation) reposant sur l'identité des populations. Ces formes d'organisation constituent désormais des institutions qui jouent un rôle concret dans la vie des populations autochtones. De tels travaux impliquent une approche fondée sur l'histoire orale des savoirs traditionnels. CEM-Aymara s'emploie à former et à conférer de l'autonomie aux femmes autochtones afin qu'elles redécouvrent les savoirs traditionnels et que leur rôle de gardiennes de ces savoirs soit renforcé.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

La majorité des Boliviens sont d'origine autochtone, 64% d'entre eux se déclarant appartenir à une communauté autochtone. La plupart des habitants autochtones de Bolivie sont des Aymara ou des Quechua (région andine) et les activités de CEM-Aymara portent essentiellement sur la région andine du pays.

Informations supplémentaires :

CEM-Aymara mène des actions au sein du Réseau des femmes autochtones pour la biodiversité. Nous faisons partie du groupe consultatif autochtone s'inscrivant dans la Convention sur la diversité biologique et nous spécialisons, dans nos travaux, dans les savoirs traditionnels. Nous sommes non seulement un groupe de travail autochtone mais également un organisme académique, qui sert de point de référence en matière de redécouverte, de conservation et de préservation des savoirs traditionnels.

CEM-Aymara se spécialise pour l'essentiel dans les activités faisant participer les femmes autochtones, lesquelles, si elles constituent une frange vulnérable de la population du point de vue des violations de leurs droits, jouent en même temps un rôle déterminant sur le plan de la préservation et de la diffusion des savoirs traditionnels, grâce à l'éducation qu'elles prodiguent à leurs fils et leurs filles.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : Casilla 888. La Paz. Bolivie

Tél. : +591 2 2 223766

Tlcp. : +591 2 2 223766

Mél. : cemaymara@redcotel.bo / maeucho@gmail.com

Site Web : sans objet

Nom et titre du représentant de l'organisation :

María Eugenia Choque Quispe

Membre du Centre d'études pluridisciplinaires aymara

Direction exécutive

Centro de Promoción y Desarrollo Rural Amazónico – (CEPODRA)
Centre pour la promotion et le développement rural de l'Amazonie (CEPODRA)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp : +41 (0) 22 338 81 20
Mél : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Daniel Maynas Inuma

(Nom et signature du représentant)

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Centro de Promoción y Desarrollo Rural Amazónico (CEPODRA)
(*Centre pour la promotion et le développement rural de l'Amazonie*) (CEPODRA)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

CEPODRA est une association civile à but non lucratif, qui se présente comme une organisation non gouvernementale dont les objectifs sont de promouvoir le développement en vue d'améliorer les conditions de vie permettant de résoudre les problèmes de la population autochtone de la région d'Ucayali, et d'encourager l'élaboration de propositions qui contribuent à l'objectif arrêté. À cette fin, CEPODRA travaille plus particulièrement avec les communautés autochtones de la région d'Ucayali et s'attache à défendre leurs intérêts collectifs par l'organisation communautaire et la formation consacrée aux mesures d'action conjointe.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

Les objectifs de l'association civile sont de :

- renforcer l'organisation communautaire par le développement de capacités d'autogestion au niveau des activités sociales et productives;
- promouvoir l'élaboration de propositions qui aident à résoudre les problèmes prioritaires de la région, afin d'encourager le développement complet des populations sans influencer sur l'équilibre écologique de l'Amazonie, en prenant en compte les problèmes de classe, de race et de genre;
- dispenser des formations techniques en matière d'éducation et d'artisanat, aux activités agricoles, sylvicoles et liées à la santé, qui sont les branches de l'activité productive des communautés autochtones, et, par la participation de ces dernières, parvenir à mettre en place des projets sociaux et d'investissement;

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

- contribuer à la promotion et à la défense des droits fondamentaux des enfants et des femmes, ainsi que des connaissances collectives en matière de propriété intellectuelle sur le savoir des communautés ethniques, dans la perspective d'une promotion de leur développement culturel.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- le développement humain des populations autochtones concernant la biodiversité, les connaissances collectives et la propriété intellectuelle, de même que les droits des populations autochtones;
- le développement du tourisme rural communautaire, sans influencer sur l'équilibre écologique, ni sur l'environnement ou l'identité culturelle;
- l'application d'un modèle interculturel de soins de santé utilisant les plantes médicinales pour le traitement des malades en phase terminale;
- l'organisation de débats sur les normes juridiques nationales en matière de biodiversité et de connaissances collectives qui n'impliquent pas de droits de propriété intellectuelle;
- la production et la commercialisation d'objets artisanaux.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

La loi sur la biodiversité ne porte pas sur la propriété intellectuelle des savoirs ancestraux et renvoie de manière générale aux connaissances collectives. Il faut que le monde prenne conscience du fait que la propriété intellectuelle en tant que connaissances collectives ancestrales des populations autochtones en matière de biodiversité se prête à de multiples applications, en particulier en ce qui concerne les plantes médicinales pour le traitement des malades en phase terminale, et qu'il établisse ce fait dans les normes juridiques nationales et internationales.

La législation péruvienne précise que les droits de propriété intellectuelle s'appliquent pendant trois ans et peuvent ensuite s'éteindre au profit du domaine public, portant ainsi atteinte aux droits des populations autochtones; ceci doit donc être examiné dans le cadre des réunions de l'OMPI, aux fins de discussion.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Pérou (Ucayali, Loreto et Huánuco)

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile
(150 mots au maximum)

Les connaissances collectives des populations autochtones en matière de biodiversité sont très intéressantes et d'une grande importance, puisque les familles ethniques en vivent. Pour le traitement des maladies, l'utilisation des plantes médicinales est une forme de propriété intellectuelle, dont les normes juridiques nationales et internationales ne tiennent pas compte ou qu'elles ne reconnaissent pas. De même, aucune disposition n'est-elle prévue pour le règlement des enjeux affectifs liés à la vie matrimoniale, à l'union des couples et à la réussite dans le travail au moyen des plantes médicinales aromatiques, les lois ignorant nos vies quotidiennes; leur reconnaissance juridique est par conséquent nécessaire.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : Jr. Túpac Amaru N° 365, Puerto Callao - Pucallpa

Tél.: 0051 61 792 491

Tél. portable : 0051 972957946

Tlcp. :

Mél. : cepodra@hotmail.com

Site Web : www.cepodra.blogspot.com

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Daniel Maynas Inuma, Président

Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas (CAOI)
(Coordination andine des organisations autochtones) (CAOI)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp : +41 (0) 22 338 70 20
Mél : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Gerardo Jumí Tapias

(Nom et signature du représentant)

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas (CAOI)
(*Coordination andine des organisations autochtones*) (CAOI)

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- protéger la terre, les territoires et l'unité avec la nature nourricière;
- créer des "états plurinationaux" et des sociétés interculturelles;
- faire valoir les droits collectifs des populations autochtones;
- reconstruire nos populations et renforcer leurs liens internationaux ainsi que la nature institutionnelle de la Coordination andine des organisations autochtones;
- défendre les droits des populations autochtones et promouvoir le concept du "*Buen Vivir*" (une approche de la vie fondée sur la pérennité, l'égalité et la justice sociale);
- renforcer et consacrer la participation des femmes autochtones dans les organisations et les instances nationales et internationales.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- systématisation de l'élaboration de propositions sur le concept du "*Buen Vivir*" et des recherches sur les droits de la Terre nourricière;
- renforcement des liens entre les femmes autochtones;
- suivi des processus des organisations nationales;
- participation au Forum des peuples autochtones d'Abya Yala (Abya Yala Indigenous Forum), l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII);
- actions menées devant les organes du système international, tels que l'Organisation des États américains (OEA), la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et l'Organisation des Nations Unies (ONU);
- participation aux conférences des parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [CCNUCC] et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio+20).

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), aussi connue sous l'appellation "Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992", a permis aux droits des peuples autochtones de gagner en visibilité dans le contexte de l'environnement. Jusqu'alors, les deux questions avaient été traitées séparément sans qu'aucun effort ne fût déployé pour les mettre en corrélation. Qui plus est, le lien a été fait pour la première fois entre les ressources naturelles et la diversité biologique, par la reconnaissance du fait que la plupart des régions du monde où la biodiversité est élevée sont situées dans les territoires des peuples autochtones.

Cette reconnaissance a mis en exergue la question des connaissances ancestrales et a débouché sur l'adoption de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 1992.

À la Conférence Rio+20, il a été souligné que les États devaient veiller à ce que les peuples autochtones aient le contrôle de leurs territoires – y compris de leurs lieux sacrés –, lesquels constituent les plus grands réservoirs de biodiversité de la planète. Les États devaient en outre garantir la participation des peuples autochtones à la préservation de leur environnement et à l'utilisation rationnelle de ce dernier, ainsi que le respect de nos savoirs traditionnels.

Pour la Coordination andine des organisations autochtones, les États doivent respecter, reconnaître et protéger les connaissances ancestrales des peuples autochtones, de même que leurs lieux sacrés. Les mesures de sauvegarde nécessaires doivent être mises en place pour assurer la redécouverte et la protection du savoir-faire ancestral collectif des peuples autochtones.

De surcroît, il doit être clairement affirmé qu'il ne peut être porté atteinte à ce savoir-faire par aucun accord réglementaire en matière de protection de droits de propriété intellectuelle favorisant les entreprises privées. La Coordination andine des organisations autochtones souhaite donc participer en qualité d'observatrice aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) de l'OMPI, afin d'être attentive aux propositions approuvées au cours de ces sessions, de les examiner et d'en débattre ensuite avec ses organisations affiliées.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Pérou (Lima)

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : Lima 01

Tél. : +511-2656250

Tlcp. : caoi@coordinadoracaoi.org

Site Web : www.coordinadoracaoi.org

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Gerardo Jumí Taouas, Coordonnateur général

EcoLomics International

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp : +41 (0) 22 338 70 20
Mél : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Dr Noriko Yajima

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

EcoLomics International

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Énoncé de l'objectif visé :

Le but d'EcoLomics International est de contribuer à un meilleur équilibre entre les objectifs écologiques intergénérationnels et les priorités économiques à plus court terme. Le rapport entre ces deux aspects souvent divergents est perçu comme étant trop dominé par ces dernières. Notre site Web repose sur une démarche scientifique rigoureuse et vise à promouvoir cet équilibre par la documentation et l'analyse de perspectives, d'institutions et d'accords multilatéraux.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- les droits de propriété intellectuelle et les plantes phytogénétiques;
- le droit de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la science et les organismes génétiquement modifiés (OGM);
- les aspects Nord-Sud des domaines précités;
- la gouvernance mondiale de l'écologie économique;
- les aspects Nord-Sud du domaine précité.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- politique et droit de l'écologie économique – "Journal of Trade and Environment Studies" d'EcoLomics;
- publications occasionnelles d'EcoLomics;
- Global EcoLomics, une ONG apparentée officiellement établie;
- Center for Trade and Environment (Centre pour le commerce et l'environnement), un mécanisme virtuel de coordination.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

Les droits de propriété intellectuelle constituent l'un des principaux enjeux depuis le débat sur les OGM, en réalité le plus polémique des débats pour nombre de consommateurs, surtout en Europe. Nous en sommes donc venus à nous intéresser aux questions liées :

- aux droits de propriété intellectuelle sur les végétaux et à la conservation de la biodiversité des plantes agricoles;
- aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV);
- au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO;
- au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI);
- à la Convention sur la diversité biologique : lignes directrices de Bonn et négociations ultérieures;
- à l'IGC de l'OMPI;
- aux savoirs traditionnels et aux droits de propriété intellectuelle.

Les négociations de l'OMPI représentent l'un des domaines importants de nos recherches universitaires. Nous estimons en outre que les partenariats de l'OMPI avec d'autres organisations internationales sont essentielles pour faire avancer ce dossier, sujet à controverse. Nous souhaiterions en conséquence participer aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Vous trouverez des informations plus détaillées sur : http://www.ecolomics-international.org/headg_iprs_pgrs.htm.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Genève, Suisse; Montréal, Canada

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

Étant donné que notre siège se situe à Montréal et que nous travaillons principalement à Genève, nous aimerions faire le lien entre commerce et biodiversité. Selon les propos tenus par Pascal Lamy lors de la huitième conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, les questions relatives à l'accès aux ressources génétiques, au consentement préalable en connaissance de cause et au partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation sont toutes examinées dans le cadre de l'OMC. Elles le sont également dans le cadre de l'OMPI – un autre partenaire important dans le domaine de la propriété intellectuelle. Nos membres demeurent divisés quant à la meilleure façon de traiter ces questions, certains souhaitant qu'un amendement soit apporté à l'accord sur les ADPIC et d'autres faisant valoir qu'il n'existe aucun conflit entre l'OMC et la CDB justifiant une telle proposition de modification. Les discussions doivent encore suivre leur cours. Nous nous accordons par ailleurs à reconnaître l'importance de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore pour le commerce et le développement durables.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : 6307 rue Beaulieu Montréal. Canada QC H4E 3E9

Tél. : 1514 767 6220

Tlcp. : 1514 767 6220

Mél. : nikkiyaji@hotmail.com / urs.thomas@ecolomics-international.org

Site Web : www.ecolomics-international.org/index.htm

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Dr Noriko Yajima

German Research Foundation Graduate School "Intellectual Property and Public Domain" at the University of Bayreuth, Germany
(Fondation allemande pour la recherche de l'École supérieure de la "Propriété intellectuelle et [du] domaine public" auprès de l'Université de Bayreuth, Allemagne)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp : +41 (0) 22 338 70 20
Mél : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Prof. Michael Grünberger, LL.M. (NYU)

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

German Research Foundation Graduate School "Intellectual Property and Public Domain" at the University of Bayreuth, Germany
(*Fondation allemande pour la recherche de l'École supérieure de la "Propriété intellectuelle et [du] domaine public" auprès de l'Université de Bayreuth, Allemagne*)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Le programme de recherche prévu pour l'École supérieure de la "Propriété intellectuelle et [du] domaine public" vise à analyser l'antagonisme existant entre les droits de propriété intellectuelle tels que les brevets, les marques et le droit d'auteur d'un côté, et l'intérêt public eu égard à la liberté d'utiliser des inventions, des signes distinctifs et des œuvres littéraires, musicales et artistiques, c'est-à-dire le domaine public, de l'autre. Ce sujet de recherche concerne tout type de droit de propriété intellectuelle : il englobe non seulement le droit privé mais aussi le droit constitutionnel, le droit pénal et le droit international, y compris leurs dimensions historiques. En effet, il s'attache à la recherche fondamentale tout comme à des questions précises ayant une utilité pratique, pour lesquelles une perspective globale est nécessaire en vue d'aboutir à des solutions convaincantes; enfin, il est tout à fait d'actualité, notamment compte tenu de l'évolution de la situation dans le domaine des technologies de l'information.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- promouvoir la recherche universitaire sur la propriété intellectuelle et le domaine public.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- l'octroi de bourses d'études à des étudiants en doctorat;
- l'encadrement des étudiants en doctorat pendant leurs recherches;
- l'organisation de conférences sur la propriété intellectuelle et le domaine public;
- la promotion des échanges internationaux entre chercheurs.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

La Fondation allemande pour la recherche de l'École supérieure de la "Propriété intellectuelle et [du] domaine public" a pour objectif principal de promouvoir la recherche universitaire dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle. Certains étudiants en doctorat s'intéressent, entre autres points, au lien qui existe entre savoirs traditionnels, ressources génétiques, folklore et droit de la propriété intellectuelle. La possibilité d'assister aux réunions de l'IGC faciliterait leurs recherches universitaires et leur fournirait une excellente occasion de suivre de près les évolutions réelles dans leurs domaines de recherche.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Allemagne

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

Le programme de l'École supérieure met l'accent sur six thèmes importants, étroitement liés. Premièrement, la dimension historique sera utilisée pour faire circuler les idées nouvelles qui enrichissent le débat actuel. Deuxièmement, les travaux de recherche seront menés sur les principes généraux du droit de la propriété intellectuelle négligés jusqu'à présent, sous l'angle tant du droit privé que du droit constitutionnel. Cet aspect est étroitement lié, troisièmement, à la "tragédie des anticommuns", c'est-à-dire au fait que, ces derniers temps, les droits de propriété intellectuelle ont tendance à s'étendre pour converger et se chevaucher, ce qui aboutit, quatrièmement, à des questions concernant les exceptions internes et externes qui restreignent le champ d'application des droits de propriété intellectuelle, à, cinquièmement, des questions portant sur le droit privé et les sanctions pénales, et à, sixièmement, des questions relatives au droit européen et international.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale : Graduiertenkolleg "Geistiges Eigentum und Gemeinfreiheit", Universität Bayreuth (École supérieure de la "Propriété intellectuelle et [du] domaine public", Université de Bayreuth), 95440 Bayreuth, Allemagne

Tél. : +49 (0)921 55 6279

Tlcp. : +49(0)921 55 6279

Mél. : gkrw@uni-bayreuth.de

Site Web : <http://gkrw.uni-bayreuth.de/index.php?id=8>

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Prof. Michael Grünberger, LL.M. (NYU),
Porte-parole de la Fondation allemande pour la recherche de l'École supérieure de la
"Propriété intellectuelle et [du] domaine public"

Initiative for the Development of Africa (IDA)
(Initiative pour le développement de l'Afrique) (IDA)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp : +41 (0) 22 338 70 20
Mél : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Andrea Giannetto

(Nom et signature du représentant)

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Initiative for the Development of Africa (IDA)
(*Initiative pour le développement de l'Afrique*) (IDA)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'Initiative for the Development of Africa (IDA) (*Initiative pour le développement de l'Afrique – IDA*) est une organisation non gouvernementale dont les objectifs sont de promouvoir, par des activités commerciales et culturelles, les principes visant à un monde meilleur et de contribuer, par la coopération internationale, au développement du continent africain.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- le développement de l'Afrique;
- la promotion des co-entreprises;
- l'élaboration de projets;
- aider les entreprises européennes à protéger la propriété intellectuelle en Afrique.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- organisation de réunions d'affaires;
- organisation de missions économiques en Afrique;
- accompagnement de projets;
- appui juridique.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

Notre mission est de promouvoir le développement de l'Afrique par l'établissement d'un lien entre les entreprises européennes et les entreprises africaines; l'une de nos activités principales consiste à créer des co-entreprises. Les entreprises européennes participent pour la plupart au savoir-faire, à l'achat du matériel, à l'élaboration des brevets, à l'enregistrement des marques et à la formation. Les entreprises africaines fournissent généralement le terrain, les installations, les bureaux, le personnel et l'appui administratif. L'une des tâches d'IDA est par conséquent d'aider les entreprises européennes à protéger la propriété intellectuelle en Afrique, afin de stimuler l'innovation et la créativité dans le but de contribuer, par un système international de la propriété intellectuelle, au développement économique, social et culturel du continent. Nous fournissons l'appui nécessaire à l'obtention d'une protection internationale des brevets et des marques. Les entreprises que nous soutenons sont dans les secteurs de la construction, de la production industrielle, de l'agriculture, du franchisage, etc. Le lien avec l'OMPI est très important pour renforcer les capacités en matière d'utilisation des règles relatives aux brevets, en vue de soutenir le développement économique du continent et de protéger les investissements européens.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Sénégal, mais aussi Afrique de l'Ouest

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

IDA établit des liens entre ses membres, leur offre des services de qualité et leur fournit un réseau permettant aux hommes d'affaires en Afrique et dans le reste du monde de travailler ensemble. En encourageant ses membres à travailler ensemble, IDA favorise l'échange d'expériences ainsi que l'apprentissage; elle réaffirme et défend les valeurs qui président au bon déroulement des projets de développement en Afrique, tout en utilisant également un système international de la propriété intellectuelle.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

IDA International
Initiative for the Development of Africa (Initiative pour le développement de l'Afrique)
Complexe Sicap-Point E- Bat. B-3è Et.
Dakar
Sénégal

Tél. : +221 33 825 44 22

Tlcp. : president@idainternational.org

Site Web : <http://www.idainternational.org>

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Andrea Giannetto, Président

SELARL Smeth and Younes (Cabinet d'avocats)
(SELARL Smeth et Younes)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp : +41 (0) 22 338 81 20
Mél : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Smeth Samba

(Nom et signature du représentant)

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

SELARL Smeth and Younes (Cabinet d'avocats)
(*SELARL Smeth et Younes*)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Cabinet d'avocats franco-congolais spécialisé dans le droit des affaires et la propriété intellectuelle

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- aider nos clients à protéger et à faire valoir leurs droits, notamment de propriété intellectuelle;
- fournir des conseils et un appui juridique dans les différents domaines du droit pénal, du droit des affaires et du droit de la propriété intellectuelle;
- former nos clients et les décideurs, et les sensibiliser aux problèmes de droit des affaires et de propriété intellectuelle au niveau national et à l'échelle internationale;
- aider les populations autochtones et locales, les détenteurs de savoirs traditionnels et les décideurs congolais à protéger et à tirer parti de ces connaissances et des ressources génétiques associées.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- litiges relevant du droit pénal, du droit des affaires et du droit de la propriété intellectuelle;
- conseils en matière de droit pénal, de droit des affaires et de droit de la propriété intellectuelle.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

Notre cabinet d'avocats est spécialisé dans la propriété intellectuelle. Nous offrons dans ce domaine nos conseils et notre appui juridique à nos clients français et congolais. Les problèmes liés aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, ainsi qu'au partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation, figurent au nombre des défis majeurs auxquels sont confrontés les pays africains et les personnes et institutions que ces questions intéressent. Notre objectif en qualité d'observateur des travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore sera d'acquérir de nouvelles connaissances et d'observer l'évolution des débats, afin d'être en mesure de mieux aider les populations autochtones, le gouvernement congolais et les autres personnes que ces questions intéressent.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

France

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

SELARL Smeth & Younes
13 rue des Muriers
75020 Paris
France

Tél. : +331 43 15 43 87

Tlcp. : +331 43 15 43 87

Mél. : contact@smethandyounes-avocats.com

Site Web : www.smethandyounes-avocats.com

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Smeth Samba, Partenaire associé

[Fin du document]